

À renvoyer pour le 5 novembre 2013 au plus tard à : Mme Marie-Françoise Thoua
Bd. du Jardin botanique, 43 – 1000 Bruxelles – Tél. 02/211.78.94 – Fax: 02/211.79.97 – thoua@fusl.ac.be

à compléter en MAJUSCULES svp

Nom: Prénom:
Profession et/ou Société:
Adresse: N°:
Localité: Code postal:
Tél.: Fax:
Adresse électronique:

- Je m'inscris au colloque des 15 et 16 novembre 2013.
 Je commande exemplaire(s) de l'ouvrage publié le jour du colloque (environ 750 pages). Je bénéficie d'une remise de 25% sur le prix de vente public. Je paierai donc 99,00 € au lieu de 135,00 € dès réception de la facture qui me sera adressée par les éditions Anthemis.
Date: Signature:

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Lieu

Université Saint-Louis / Auditorium 100
109, rue du Marais à 1000 Bruxelles
A partir du vendredi 14h:
Université Saint-Louis / Salle des Examens
43, boulevard du Jardin botanique à 1000 Bruxelles

Date

15 et 16 novembre 2013

Inscription

L'inscription est **gratuite, mais obligatoire**.
L'ouvrage, publié aux éditions Anthemis, est proposé aux participants du colloque à un tarif préférentiel.
Voir ci-joint.

Attestation

Les participants recevront lors du colloque une attestation de participation. L'ordre des barreaux francophones et germanophone attribue 3 points de formation permanente par jour de participation au colloque.
L'inscription (avec ouvrage) est prise en charge par l'Institut de Formation Judiciaire. **L'I.F.J. ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.**

Informations

Université Saint-Louis
Mme Marie-Françoise Thoua
Bd. du Jardin botanique, 43
1000 Bruxelles
Tél. 02/211.78.94 – Fax: 02/211.79.97
thoua@fusl.ac.be

GRUPE DE RECHERCHE EN MATIÈRE PÉNALE ET CRIMINELLE (GREPEC)

Fondements et objectifs des incriminations et des peines en droit européen et international

15 et 16 novembre 2013
Université Saint-Louis
Bruxelles

Avec le soutien :

Institut d'Études Européennes (Saint-Louis)
Réseau Interdisciplinarité Société (Saint-Louis)
Séminaire Interdisciplinaire d'Études Juridiques (Saint-Louis)
Mission de recherche Droit et Justice
Fonds National de la Recherche Scientifique
Fonds VisitBrussels



Fondements et objectifs des incriminations et des peines en droit européen et international

Coordination scientifique:

- D. BERNARD, chargée de recherches FNRS, professeure invitée à l'Université St-Louis
- Y. CARTUYVELS, professeur à l'Université St-Louis
- Ch. GUILLAIN, professeure à l'Université St-Louis
- D. SCALIA, chercheur FSR à l'Université St-Louis
- M. van de KERCHOVE, professeur émérite de l'Université St-Louis

Deux systèmes pénaux principaux peuvent être identifiés au niveau supra-national: l'un, dans la sphère européenne, émane du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne; le second, international, englobe à la fois les infractions internationales et les poursuites transfrontalières. Ces droits pénaux supra-nationaux exercent aujourd'hui une influence déterminante sur les ordres nationaux, sans que les fondements et objectifs de la société déstructurée dont ils émanent soient identifiés ou analysés en profondeur. En effet, tant les valeurs dites « universelles » qui fondent le droit international pénal que les enjeux européens et internationaux de la pénalité transfrontalière semblent flous, peu théorisés et discutables.

Ce colloque vise à aborder cette problématique par un débat interdisciplinaire et une réflexion de fond en droit pénal européen et international. Outre une problématisation des interactions entre ordres internationaux, européens et nationaux, il devrait permettre l'examen de plusieurs thématiques, au niveau des incriminations, des peines et des dispositifs procéduraux, par des académiques chevronnés autant que de jeunes chercheurs. Ainsi pourront être commentés les fondements et objectifs poursuivis par le biais des incriminations internationales et européennes, leur adéquation avec les procédures mises en place et les sanctions prévues. En toile de fond transparaît la question de la légitimité de ces dispositifs ou, en d'autres termes, celle de la subsidiarité du droit pénal.

Les intervenants ont collaboré en amont de cette rencontre: pour chaque thématique, un référent et un répondant ont interagi dans la préparation d'un ouvrage qui sera vendu dès le jour du colloque.

PROGRAMME

VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013

08h30 Accueil

09h00 Ouverture
par P. JADOUL, recteur de l'Université St-Louis

09h10 Avant-propos et Introduction
par M. van de KERCHOVE, recteur honoraire et professeur émérite de l'Université St-Louis

Incriminations (1^{ère} partie)

Présidence: G. de KERCHOVE, professeur à l'U.L.B.

09h30 Crimes contre l'humanité
par D. VANDERMEERSCH, avocat général à la Cour de cassation, professeur à l'U.C.L. et à l'Université St-Louis et S. MANACORDA, professeur à Paris I

10h00 Traite et trafic des êtres humains
par A. WEYEMBERGH, professeure à l'Institut d'études européennes de l'U.L.B., Chloé BRIÈRE, doctorante GEM à l'Institut d'études européennes de l'U.L.B. et Ch.-E. CLESSE, auditeur du travail de Charleroi, maître de conférences à l'U.L.B.

10h30 Terrorisme
par A. BERNARDI, professeur à l'Université de Ferrara et F. GALLI, chercheuse post-doctorale FNRS à l'Institut d'études européennes de l'U.L.B.

11h00 Pause café

Incriminations (2^{ème} partie)

Présidence: R. ROTH, professeur à l'Université de Genève, ancien juge au Tribunal spécial pour le Liban

11h30 Criminalité organisée
par M.-L. CESONI, professeure à l'U.C.L. et F. BERNARD, chargé de cours à l'Université de Genève

12h00 Trafic de drogues
par Ch. GUILLAIN, professeure à l'Université St-Louis et R. COLSON, maître de conférences à l'Université de Nantes

12h30 Débat

13h00 Déjeuner

Incriminations (3^{ème} partie)

Présidence: E. DAVID, professeur émérite de l'U.L.B.

14h00 Blanchiment
par J. VERVAELE, professeur à l'Université d'Utrecht et U. CASSANI, professeure à l'Université de Genève

14h30 Criminalité informatique
par P. DE HERT, professeur à la V.U.B. et à l'Université de Tilburg, I. WIECZOREK et G. BOULET, doctorants à la V.U.B.

15h00 Atteintes à la propriété intellectuelle
par D. de BEER, professeur à l'Université St-Louis et A. STROWEL, professeur à l'Université St-Louis, avocat au barreau de Bruxelles

15h30 Criminalité environnementale
par N. DE SADELEER, professeur à l'Université St-Louis et M. FAURE, professeur aux universités de Rotterdam et Maastricht

16h00 Pause café

Peines et procédure (1^{ère} partie)

Présidence: D. DUEZ, professeur à l'Université St-Louis, directeur de l'Institut d'études européennes de l'Université St-Louis

16h30 Application extra-territoriale
par R. VAN STEENBERGHE, chargé de recherches FNRS et A. BAILLEUX, professeur à l'Université St-Louis, avocat au barreau de Bruxelles

17h00 Principe *ne bis in idem*
par D. BERNARD, chargée de recherches FNRS, professeure invitée à l'Université St-Louis et J. LELIEUR, maître de conférences à l'Université de Strasbourg

17h30 Reconnaissance et entraide
par D. FLORE, chargé de cours à l'Université de Liège et H. LABAYLE, professeur à l'Université de Pau

18h00 Discussion

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2013

Peines et procédure (2^{ème} partie)

Présidence: H. DUMONT, professeur à l'Université St-Louis, président de l'Institut d'études européennes de l'Université St-Louis

08h15 Accueil

08h30 Peines privatives de liberté
par D. SCALIA, chercheur à l'Université St-Louis, co-directeur de l'IRASC et Th. SLINGENEYER, chargé de cours invité à l'U.C.L., assistant à l'Université St-Louis

09h00 Peines pécuniaires
par Fr. LUGENTZ, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, assistant à l'Université St-Louis et M. TURK, procureur d'Etat à Luxembourg

09h30 Sanctions administratives
par H. BOSLY, professeur émérite de l'U.C.L. et C. SOTIS, professeur à l'Université della Tuscia de Viterbo

10h00 Alternatives à la peine
par S. PARMENTIER, professeur à l'Université de Leuven, Y. CARTUYVELS, professeur à l'Université St-Louis et D. ZEROUKI-COTTIN, maître de conférences à l'Université Jean Monnet (Saint-Etienne)

10h30 Pause café

Peines et procédure (3^{ème} partie)

Présidence: I. TALLGREN, chercheuse à l'Université d'Helsinki et associée à l'Université St-Louis

11h00 Exécution des peines
M.-A. BEERNAERT, professeure à l'U.C.L., S. NEVEU, chercheuse doctorante à l'U.C.L. et Th. MOREAU, professeur à l'U.C.L. et avocat au Barreau de Nivelles

11h30 Participation des victimes
par X. PIN, professeur à l'Université Lyon 3 et M. VENTUROLI, professeur à l'Université de Ferrara

12h00 Discussion

12h30 Conclusions
par Fr. TULKENS, ancienne juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, professeure émérite de l'U.C.L.